

# PRÉSENTATION

## de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Notre-Dame de Rosporden seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.□

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# CONTACTS



## Adressez votre don à la

### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne  
55, rue Charles Nungesser  
CS 20116 - zone de Prat Pip Nord  
29802 Brest Cedex 9  
02 98 04 86 28  
bretagne@fondation-patrimoine.org  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur



### COMMUNE DE ROSPORDEN

10 rue de Reims  
29140 Rosporden  
02 98 66 99 00  
contact@mairie-rosponden.fr



### ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

Mairie de Rosporden  
10 rue de Reims  
29140 Rosporden  
[aspndrosponden@gmail.com](mailto:aspndrosponden@gmail.com)  
[www.aspndr29.org](http://www.aspndr29.org)

## NOS PARTENAIRES

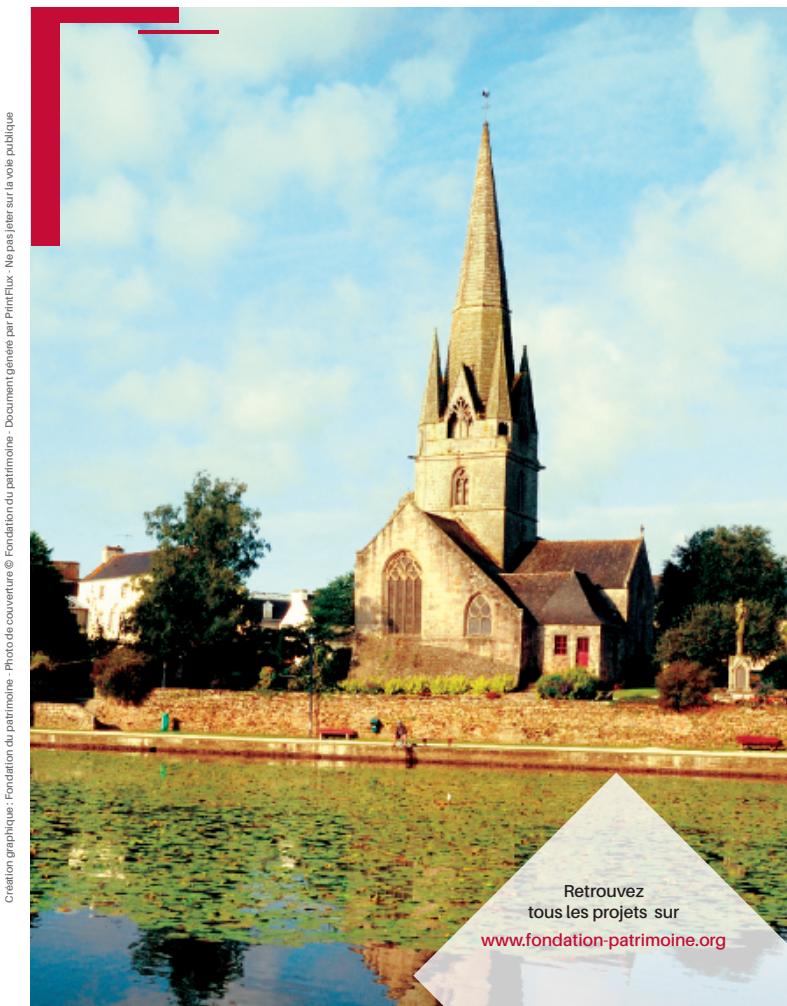


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

# L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

Rosporden



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas éter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Notre Dame de l'Assomption située au coeur de Rosporden, fait partie des monuments les plus anciens de Bretagne. Au bord de l'étang près du gué sur l'Aven, c'est à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle qu'une église est édifiée. Ses parties les plus anciennes, comme les piles octogonales de la nef sont d'origine.

Ruinée lors des guerres de succession de Bretagne, le lieu de culte initial est remis en état au XV<sup>e</sup> siècle puis le monument est allongé de quatre mètres au XIX<sup>e</sup> siècle. L'église abrite des œuvres d'art protégées au titre des Monuments Historiques en particulier la statue Notre Dame de Rosporden (une Vierge Noire) qui date du XV<sup>e</sup> siècle. Elle a été longtemps vénérée par les habitants de la région.

### LE PROJET DE RESTAURATION

L'église elle-même et ses œuvres d'art, dont une mise au tombeau du XV<sup>e</sup> siècle sont gravement menacées par l'usure du temps, en particulier par l'humidité. Préoccupée par l'état général de l'église, la municipalité a commandé un diagnostic dont il ressort que la dégradation

de l'édifice s'accélère au point de menacer les richesses culturelles qu'il devrait abriter.

Il devient urgent d'entamer des travaux de réparation en particulier la mise hors d'eau de l'édifice.

Cette restauration sans précédent est irréalisable sans le recours aux dons des particuliers et si possible au mécénat d'entreprise.

### LES CONTREPARTIES

**Cher donneur**, nous tenons à vous remercier bien sincèrement en insistant : tous les dons sont importants ! Cependant, notre association souhaite marquer une gratitude particulière si votre don atteint ou dépasse **200 euros** : considéré alors comme **grand bienfaiteur**, vous recevezz régulièrement un message décrivant l'avancée des travaux et les projets de l'association. Vous serez invité à partager avec nos membres la joie de l'inauguration. **Faites-vous connaître** en nous communiquant votre adresse internet à : [aspndrosportden@gmail.com](mailto:aspndrosportden@gmail.com)

Montant des travaux	1 826 200 €
Objectif de collecte	70 000 €
Début des travaux	1er semestre 2020



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

### L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/59934](http://www.fondation-patrimoine.org/59934)

ou en flashant le QR code ci-contre.



Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donneur.

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - EGLISE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN  
*(adresse au verso)*

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficié d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu    sur la fortune immobilière    sur les sociétés

### Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT		

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre